

Les impacts de la loi NOTRe

Le début de cette année 2017 a été marqué par l'inauguration du Centre d'Apport Volontaire de Breteil le 7 janvier. D'un montant de 1,1 million d'€, il préfigure des évolutions qui devront être apportées progressivement aux 8 autres déchèteries du SMICTOM avec notamment l'apport d'amiante ou le tri de matériaux pour les recycleries (exemple : les vélos) ou encore la récupération des meubles par Emmaüs. Cela nous amène à réfléchir sur la faisabilité d'une recyclerie sur notre territoire.

Le deuxième temps fort de l'année est le vote du budget. Le résultat du compte administratif est positif grâce au versement, pour la dernière année, d'une subvention ADEME aidant à la mise en place de la Redevance Incitative (RI). Les réductions des frais de fonctionnement générés par la baisse du nombre de tournées de collecte et le bon fonctionnement de l'Unité de Valorisation Organique à Gaël nous permettent de maintenir les tarifs de la RI pour la 3^{ème} année consécutive. Les investissements, après plusieurs années de gros projets, sont cette année concentrés sur la déchèterie de Porcaro.

La loi NOTRe a généré des redécoupages communautaires plus marqués dans le Morbihan et dans les Côtes d'Armor. Les nouvelles Communautés de Communes répartissent maintenant leur compétence en matière de déchets sur plusieurs SMICTOM parfois à la Redevance Incitative, parfois à la Taxe d'Ordures Ménagères. Elles auront sûrement à cœur d'unifier leur gestion en redéfinissant leur périmètre. Nous serons à leur écoute pour les accompagner dans leur choix.

Philippe CHEVREL
Président du SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine



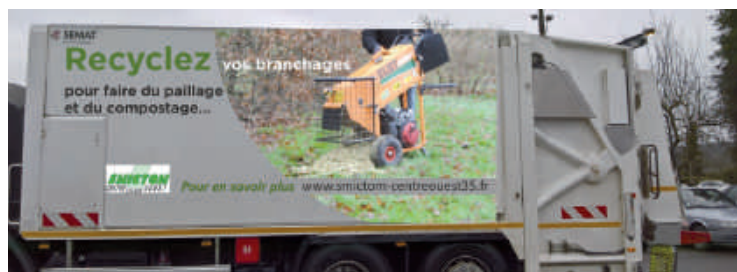
INFORMER

Un nouvel habillage pour les bennes de collecte des bacs verts

Dans le cadre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères, qui a démarré en janvier, les bennes de collecte des bacs verts ont revêtu un nouvel habillage.

Un message sur la réutilisation des déchets verts est visible sur le flanc de chaque benne.

Les bennes de collecte sont ainsi un support de communication visible par les habitants lors de la collecte. Cette communication rappellera deux gestes simples, efficaces et économiques pour réutiliser ses déchets verts et éviter de les emmener à la déchèterie, à savoir le broyage et le paillage.



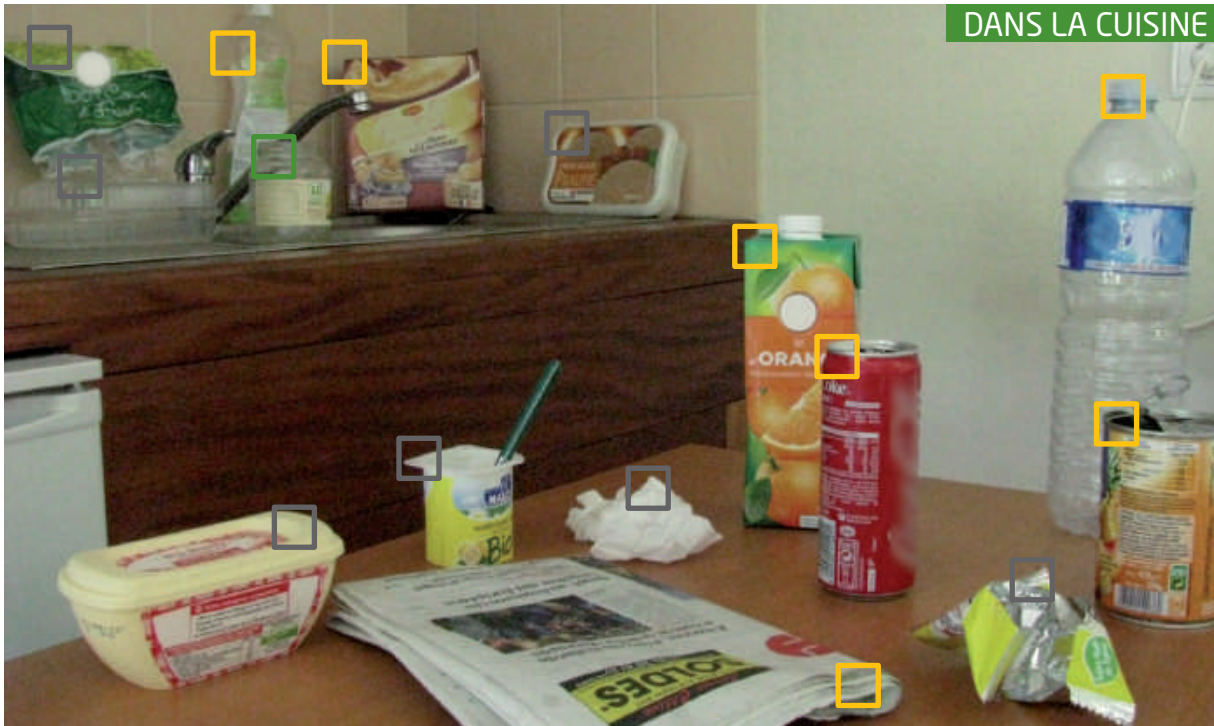
Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Méribillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémoriel. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou du Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Hervon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thuriel, Saint Uniac, Talensac, Treffendel.

Morbihan : Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiack, Saint Briec de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

Tri des déchets : Rappels et précisions

VOICI PRÈS DE 17 ANS QUE LES HABITANTS DU SMICTOM ONT PRIS L'HABITUDE DE TRIER LEURS DÉCHETS. SI LES USAGERS SONT DE BON TRIEURS, IL RESTE MALGRÉ TOUT DES ERREURS OU DES PRÉCISIONS À RÉAFFIRMER.

À chaque pièce de la maison son tri



À déposer dans :

 BAC JAUNE

 BAC VERT

 COLONNE À VERRE

RÉFLEXES À ADOPTER

avant de déposer vos emballages et papiers recyclables dans le bac jaune

Papiers et cartons en entier non déchirés

Les morceaux trop petits ne sont pas recyclés.



Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique

Mis en vrac dans la poubelle verte ou jaune, ils ne sont pas recyclés.



Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres

Les emballages doivent être déposés séparément et en vrac dans le bac jaune.



Emballages en plastique : que des bouteilles et flacons dans le bac jaune

Les films et autres barquettes en plastique doivent être déposés dans le bac vert. Sans oublier les emballages en acier, en aluminium, cartonnets, briques alimentaires, papiers...



Vider les emballages.

Bouteilles, boîtes de conserve ... doivent être vides.



Des erreurs de tri qui peuvent être compostées

Ne déposez pas les restes alimentaires, marc de café, essuie tout dans les bacs jaunes.

Leur seconde vie, ce n'est pas le recyclage, mais le compostage ! Dans un composteur ou en tas mis en mélange avec les déchets de jardin, ils se transformeront en compost, un terreau naturel et gratuit pour le plus beau des jardins.



DEMANDONS À ...

Clémence LEZE,
Ambassadrice du tri
au SMICTOM Centre Ouest

En quoi consiste le métier d'ambassadeur du tri ?

Un ambassadeur du tri est chargé de sensibiliser la population et différents publics aux enjeux et principes du tri des déchets.

Dans le cadre de ma fonction, je réalise des contrôles visuels du contenu des bacs jaunes, lors des collectes, afin d'informer les usagers des éventuelles erreurs de tri.

Je communique également auprès du grand public sur des stands de sensibilisation lors de manifestations locales telles que des comices agricoles.

Quelles sont les erreurs de tri les plus communes retrouvées dans les bacs jaunes ?

Des mouchoirs en papier, essuie tout et autres articles d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques) n'ont vraiment pas leur place dans un bac jaune !

Les restes alimentaires également, dosettes ou marc de café, mégots de cigarette, balayures, capsules de bouteilles viennent polluer les autres emballages et papiers recyclables.

Enfin, il faut bien se souvenir que, parmi tous les emballages en plastique, seuls les bouteilles et flacons doivent être déposés dans le bac jaune. Pour les films et barquettes en plastique, direction le bac vert.

Quels messages souhaiteriez-vous donner aux habitants du SMICTOM ?

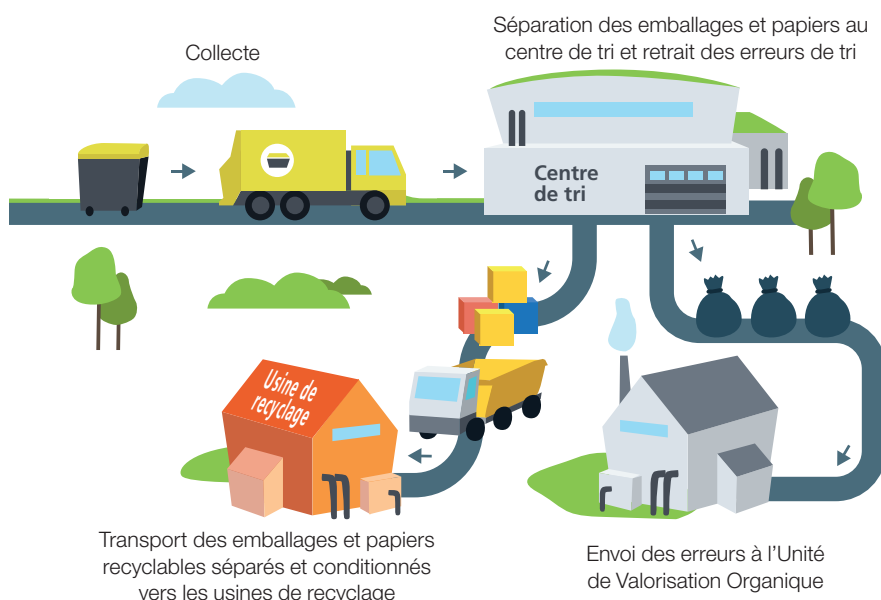
Demander un bac jaune plus grand si besoin afin de ne pas imbriquer les emballages pour gagner de la place, c'est gratuit. Consulter la communication du SMICTOM (site internet, mémo tri, ...) en cas de doute sur le tri ou interroger les services de la collectivité. Fermer le couvercle du bac jaune avant de le présenter à la collecte afin que le papier ne soit pas mouillé en cas de pluie.

Enfin, ne pas s'énerver si un usager retrouve sa poubelle jaune scotchée. Cette action n'a pas pour objet de pointer du doigt un mauvais élève mais bien de l'informer sur des erreurs éventuelles.

Merci de respecter les ambassadrices du tri du SMICTOM ainsi que le personnel de collecte qui assurent jour après jour la collecte de vos déchets.

Les erreurs de tri, des conséquences importantes

En 2016, près de 13,5 % du contenu du bac jaune étaient des erreurs de tri. Près de 650 tonnes d'erreurs de tri sont passées par la case centre de tri avant leur transfert vers l'unité de traitement des déchets non recyclables.



Double peine pour les erreurs de tri !

Les erreurs de tri, déposées dans les bacs jaunes, sont collectées, triées au centre de tri et enfin envoyées à l'Unité de Valorisation Organique où elles seront traitées avec les ordures ménagères.

Déposées dans les bacs verts, elles auraient été dirigées directement vers l'Unité de Valorisation Organique.

Outre des conséquences sur l'environnement (plus de transport), ce sont des coûts de collecte et de tri supplémentaires pour la collectivité et donc pour chaque usager !



Emilie CHAPELAT,
Directrice de l'association Union Sociale Petite Enfance (USPE) en charge de la gestion des structures d'accueil de jeunes enfants de Montfort Communauté

Les changes lavables, une alternative économique et écologique aux couches jetables

Avec l'arrivée d'un enfant, les couches jetables représentent un budget important pour une famille.

Au total, il faudra compter environ 1 300 € en moyenne pour deux ans et demi d'utilisation. Ce budget pouvant varier de 700 € à 2 000 €, selon que l'on achète des couches premier prix, de marques distributeurs, de plus grandes marques ou des couches écologiques. Sans compter le coût lié au traitement des déchets produits. Les couches jetables représentent ainsi 40% des déchets ménagers d'un foyer ayant un enfant de moins de 2 ans.

Véritables alternatives aux couches jetables, les couches lavables d'aujourd'hui sont modernes, fiables, confortables et jolies. Il existe une grande variété de modèles, laissant le choix à chacun de trouver celui qui est le plus approprié pour l'enfant et son utilisation quotidienne.

Alors que la composition des couches jetables est rarement connue, les couches lavables sont constituées de matières naturelles et sans produits chimiques, minimisant ainsi les irritations et les risques d'allergies. Et bien que représentant un investissement de départ important, elles permettent

à terme de faire des économies. De plus, elles peuvent être réutilisées pour d'autres enfants ou revendues d'occasion et celles en fin de vie peuvent être recyclées dans les bornes de récupération de textiles.

Parents, crèches, professionnels, nombre d'entre eux les ont essayées et adoptées.

S'informer et tester les couches lavables avant d'en acheter, c'est possible.

Des acteurs du territoire accompagnent les parents et professionnels : réunions d'information, d'échanges et de démonstration, prêts de couches lavables, aide à l'achat, utilisation des couches lavables dans les établissements d'accueil. Autant d'actions permettant de découvrir les avantages de cette pratique, tester et savoir comment choisir et utiliser ces couches avant de se lancer dans l'achat d'un kit neuf ou d'occasion.

Pour plus d'informations :

SMICTOM Centre Ouest,
02 99 09 57 26,
contact@smictomco.fr,
www.smictom-centreouest35.fr

Les deux structures d'accueil dont vous assurez la gestion utilisent des couches lavables, comment cela se passe-t-il en pratique ?

Les enfants arrivent et repartent en couches jetables ou en couches lavables personnelles et portent des couches lavables au sein de l'établissement. Nous utilisons un modèle classique de couche avec une surcouche, de différentes tailles adaptées pour chaque âge. En cas d'épidémie de gastro-entérite, les enfants portent des couches jetables écologiques fabriquées par une entreprise bretonne.

Un panier de linge sale est dédié aux couches lavables. L'équipe du soir les lave en machine et les sèche avec un sèche-linge, mis à part les surcouches qui sèchent très rapidement, et l'équipe du matin les prépare et les range dans la salle de change. Nous n'observons pas de surcroît de travail, cela se fait rapidement.

Comment est perçu le port des couches lavables par les parents des enfants accueillis ?

Les parents ne sont pas réfractaires et plutôt curieux. Certaines familles sont même allées plus loin et ont adopté les couches lavables à la maison. Les couches lavables étant plus volumineuses que les changes jetables, il a fallu bien expliquer aux parents la nécessité de revêtir leurs enfants avec des habits pas trop serrés pour faciliter le port de ce type de couche en journée.

Quels conseils donneriez-vous aux personnes qui souhaiteraient utiliser des changes lavables ?

Se faire confiance et faire confiance à son enfant. Il est important de se faire sa propre opinion. L'idéal est de pouvoir s'informer auprès d'une association locale, telle que Parents-Partage située à Le Verger, qui accompagne les parents et professionnels intéressés.

PENSEZ-Y !

Il existe d'autres alternatives durables aux textiles jetables :
coton démaquillant, lingettes lavables, coussinets d'allaitement, etc.

CHIFFRE CLÉ



5 000

C'est le nombre moyen de couches jetables utilisées par enfant de sa naissance à la propreté, soit l'équivalent de 17 bacs de 120 Litres.